

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. CARVALHO, LETOFFE, RAJAONARIVELO, Mmes OSTER, MONFORT, SMITS, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, PRUVOT, ALLARD, Mmes DRELA, VANDENBROM, CUZY, ENGELEN, DACQUIN, KONATE-MARTIN, FOURE, SALSO GROSSHENNY, MM. DAMIEN, COPPIN, POTET, SELIER, PILORGE, IODICE, FLAMANT, CESCHINI, HAVEZ, LANGLET, LASCHAMP, BONNARD, BONNETON, TOULLIC, Mmes ZIRRELLI, DAUMAS, BOULEFROY, GRANDJEAN, Mme BOUCHER suppléante de Mme GENERMONT

**ETAIENT REPRESENTES** M. RICARD qui avait donné pouvoir à Mme DRELA, Mme BALITOUT qui avait donné pouvoir à M. LETOFFE,

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** : M. LEFEVRE, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

Madame MONFORT Mélanie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu du 16 juin dernier.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## I Administration Générale

### ① Assemblée

#### 1.1 Motion contre la réduction des horaires d'accueil du public en gare de Thourotte et Ribécourt-Dreslincourt

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'un nouveau programme d'évolution du schéma de distribution TER proposé par la SNCF et validé par le Conseil Régional de Picardie, il est envisagé une évolution des régimes d'ouverture des guichets des gares de Thourotte et Ribécourt-Dreslincourt.

L'absence de présence humaine au guichet contribuera à la déshumanisation du service et est en totale contradiction avec la volonté de la SNCF de renforcer la sécurité des voyageurs.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de valider la motion contre la réduction des horaires d'accueil du public que chacun a reçue avec la convocation.

Monsieur BEURDELEY souhaite faire apparaître dans cette motion le désengagement de l'État qui nécessitera, à terme, une révision complète des modalités de financement des infrastructures ferroviaires par le Conseil Régional de Picardie.

Il précise que, dans quelque temps, on risque d'aller jusqu'aux fermetures de lignes.

La demande de Monsieur BEURDELEY sera prise en compte dans la rédaction de la Motion.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la motion.

## **1.2 Adhésion à l'achat groupé de gaz naturel de l'UJGAP et signature d'une convention**

Monsieur le Président explique que notre conventionnement avec l'UJGAP, qui propose un groupement d'achats, a permis une économie moyenne de 15%.

Il est proposé de signer une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UJGAP.

Madame DRELA demande comment cela va se passer avec les communes, elle est déjà sollicitée.

Monsieur LEFEVRE précise que la CC2V devait se mettre aux normes avant fin 2014 car certains équipements consommaient au-delà des 30 000K/W.

Monsieur le Président explique, qu'aujourd'hui, il s'agit d'un conventionnement pour le gaz mais dans quelque temps ce sera pour l'électricité.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'adhésion à l'UJGAP et autorise le président à signer la convention.

## **1.3 Adoption du règlement intérieur**

Monsieur le Président rappelle que la CC2V doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil.

Il précise qu'il n'y a pas de changements majeurs. Les modifications portent principalement sur la nouvelle réglementation.

Il explique que les modifications apparaissent soulignées dans le document annexé à la convocation et portent notamment sur les convocations, les droits d'expression des élus et les cas d'empêchement.

Il précise que le règlement intérieur sera revu l'année prochaine si les élus souhaitent que le Bureau Communautaire puisse délibérer.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le règlement intérieur.

## **1.4 Appel à projet Europe/Région 2014/2020**

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit du programme LEADER. Le pays de Sources et Vallées doit remettre à la Région, instructeur du futur Leader 2014/2020, un appel à manifestation d'intérêt au plus tard le 24 octobre 2014.

Il propose de définir comme orientation le tourisme et le développement durable. Il rappelle que le dossier précédent portait sur le feu.

Il est précisé que, si notre territoire est sélectionné, le dépôt de dossier interviendra en mars/avril 2015.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable à ce projet.

## **② Finances**

### **2.1 Fournitures scolaires**

Monsieur le Président rappelle que la CC2V offre des fournitures scolaires aux élèves du territoire scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT et des bons deachat (au nombre de 44) aux élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans les deux collèges. Les élèves de VANDELICOURT bénéficient d'une dérogation.

Cela représente pour le collège :

⇒ de THOUROTTE : 557 élèves

⇒ de RIBECOURT : 499 élèves

Les services de la CC2V rencontrent beaucoup de difficultés avec certains parents qui ont placé leurs enfants dans le privé et qui ne peuvent bénéficier de ces fournitures.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette donation de fournitures.

### **2.2 Décision modificative N°2/2014 Budget général**

Monsieur le Président précise que la décision modificative consiste à une régularisation suite à la demande de la perception, mais surtout à la demande de l'État, pour montrer que les collectivités ont des capacités d'investissement importantes. Elle entraîne également une modification de l'affectation des résultats.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, on a désormais l'obligation de prendre en compte nos restes à réaliser, ce qui réduit nos marges de manœuvres en fonctionnement. Le résultat était affecté en partie en investissement et en partie en fonctionnement.

La somme affectée en section de fonctionnement servait un peu de lignes de trésorerie. Le fait de devoir affecter un peu plus en investissement nous amène à réduire cette marge.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable à cette décision modificative et à la modification de l'affectation des résultats.

### ③ Juridique

#### 3.1 Liste des marchés publics notifiés entre le 17 juin 2014 et le 19 septembre 2014

Pour information Monsieur le Président liste les marchés qui viennent d'être passés dernièrement.

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
<b>IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION - lot 1 : impression avec façonnage / lot 2 : impression sans façonnage / lot 3 : autres impressions</b>	28/05/2014	lot 1 : RAS Imprimerie / lot 2 : CHAMPAGNAC Imprimerie / lot 3 : ALLIANCE PARTENAIRES	lot 1 : 95400 VILLERS LE BEL lot 2 : 15000 AURILLAC lot 3 : GAUCHY		1 an à compter du 28 mai 2014 - marché reconduit tacitement 1 fois 1 an	MARCHE A BON DE COMMANDE AVEC UN MONTANT MAXIMUM PAR AN DE 86500 ÖHT

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - CONSTRUCTION D'UN BATEAU A PASSAGERS DE 25 X 5 M	21/05/2014	HERSKOVITS THOME & TOBIE ARCHITECTURE NAVALE ET INGENIERIE MARITIME	44000	NANTES	JUSQU'À LA RECEPTION DU BATEAU	15 250,00 ÖHT
MISE A DISPOSITION DE TROIS COPIEURS ET LE SERVICE DE MAINTENANCE CORRESPONDANT	12/06/2014	AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMS	02860	BRUYERES ET MONTBERAULT	4 ans à compter de la notification - marché non reconduit	13 376,00 ÖHT LOCATION DES 3 COPIEURS POUR 4 ANS + prix copie couleur /noir et blanc + fourniture des consommables
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCES ET DE GESTION EN DECHETTERIES	03/07/2014	STYX	35540	MINIAC MORVAN	4 ans à compter de la notification - marché non reconduit	33 511,40 ÖHT
CREATION D'UN SENTIER DE DECOUVERTE DES PRAIRIES ET ETANGS DE LE PLESSIS BRION	19/08/2014	TAYONS ESPACES VERTS	02302	CHAUNY	18 mois fermes - marché non reconduit	159 007,00 ÖHT

## **④ Ressources Humaines**

### **4.1 Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'archiviste**

Monsieur le Président rappelle que la CC2V a signé une convention de mise à disposition, à mi-temps, d'un archiviste de la commune de THOUROTTE, Monsieur FOURNIER.

Il propose de renouveler cette convention de mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour une durée de deux ans.

Monsieur le Président pense qu'il serait intéressant de le faire intervenir lors d'un prochain conseil communautaire pour faire le bilan sur son travail d'archivage dans les différentes communes.

Monsieur LEFEVRE précise qu'une exposition sur les archives du territoire pourrait être mise en place.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition.

### **4.2 Renouvellement de la mise à disposition d'une assistante de direction**

Monsieur le Président rappelle que la CC2V a signé une convention de mise à disposition d'un Rédacteur Principal avec la commune de THOUROTTE à raison de 17h50/35<sup>ème</sup> par semaine.

Il propose de renouveler cette convention pour une durée d'un an à compter du 26 novembre 2014.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition.

## **II - Solidarité et Cohésion**

### **1.1 Avant-projet pôle petite enfance**

Monsieur RAJANARIVELO expose l'avant-projet concernant l'aménagement de l'ancien bâtiment gardien en un pôle Petite Enfance /Jeunesse.

Le réaménagement consiste à intégrer le garage dans l'espace d'accueil et de créer un prolongement du garage sur l'arrière du bâtiment pour y accueillir les activités collectives. Le coût de la réhabilitation et de la mise en accessibilité est estimé à près de 100 000" HT.

Les soutiens financiers interviendraient, au maximum, à hauteur de 67% du coût HT répartis entre la réserve parlementaire, la DETR et la CAFO.

La demande de subvention au titre de la réserve parlementaire n'était pas prévue au départ mais une commune s'est désistée et Monsieur le Président a souhaité faire profiter la CC2V plutôt que de perdre l'argent de la réserve parlementaire restante pour 2014.

Il a, à sa disposition, 163 000.00" qu'il souhaite répartir entièrement chaque année au bénéfice des communes de la circonscription.

Monsieur LEFEVRE précise que le SDIS nous presse un peu pour quitter les lieux boulevard Henri Barbusse.

## III Environnement

### 1.1 Rapport d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers

Monsieur ALLARD présente un rapide bilan du rapport d'activités :

#### Bilan 2013

Pour cette année 2013, 4 faits marquants sont à retenir :

- Le renouvellement des marchés de « traitement », de « mise à disposition de la déchetterie de Thourotte » et de « transport des déchets apportés en déchetteries » ont impacté positivement le budget du service (*estimation : - 225 000"*) ;
- Une réglementation plus contraignante concernant les déchetteries (*arrêt de la collecte de l'amiante lié, audits périodiques*) et des travaux de réfection et de signalisation sur la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt;
- L'émergence d'une démarche éco-exemplarité à travers la mise en œuvre des premières actions de prévention (*création de partenariat, acquisition d'un broyeur à végétaux et d'un vélo électrique ; sensibilisation des acteurs du territoire*) ;  
*Il est précisé que seuls trois communes ont utilisé le broyeur.*
- L'exonération des bacs de tri sélectif pour le calcul de la redevance spéciale des professionnels (*dès 2014*) afin de les encourager à un meilleur tri.

#### Perspectives 2014

En 2014, à périmètre constant (*niveau de service et tonnages*), la TGAP sur le stockage des OMR et des encombrants augmentera de 5" H.T (de 15" à 20"). De plus, la T.V.A réduite sur les prestations de gestion des déchets à 7% passera à 10%. C'est pour cela qu'il est nécessaire de trouver de nouveaux leviers d'optimisation et de maîtrise des coûts du service, en complément de la politique de prévention des déchets.

Le déploiement de la filière « EcoDDS » ainsi que la mise en place de la filière de valorisation de la terre et des gravats feront diminuer les coûts de traitement en déchetteries de près de 40 000" chaque année.

La mise en place de la collecte en monoflux des emballages et des papiers dès le 1<sup>er</sup> février 2014 permettra également de diminuer les charges de près de 40 000" /an.

Enfin, un système de gestion des accès des usagers équipera les déchetteries de Ribécourt-Dreslincourt et de Thourotte en septembre 2014. Ce dispositif répond à plusieurs objectifs dont le principal est de réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers résidant sur le territoire de la CC2V et ainsi de garantir des conditions optimales d'accueil et d'accès.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités.

## **1.2 Attribution d'une aide financière aux communes**

Monsieur ALLARD rappelle que la Communauté de Communes des Deux Vallées est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets depuis novembre 2011. Une des actions de ce programme consiste à promouvoir les techniques alternatives de entretien des espaces verts dans les services techniques de ses communes adhérentes afin d'entrer dans une démarche d'exemplarité.

De plus, suite à la directive européenne 2009/928/CE et au Grenelle de l'environnement, un plan Ecophyto 2018 a été élaboré afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire d'ici à 2018.

Enfin, l'Assemblée Nationale a adopté, le 23 janvier 2014, un texte de loi visant à instaurer le « zéro phyto » dans les collectivités locales en 2020.

Dans ce contexte, le service Environnement propose d'allouer un budget pour l'aide aux communes afin de les accompagner dans leur démarche de gestion raisonnée des espaces verts.

Sur présentation d'une facture d'un matériel ou fourniture visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbeur thermique, plante couvre-sol, jachère fleurie, paillage etc.), la CC2V accordera à la commune une aide de 50% avec un plafond de 100 euros.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable à l'aide financière attribuée aux communes.

## **1.3 Mise en place du système de gestion des accès en déchetteries**

Monsieur ALLARD précise qu'à compter du 1er janvier 2015, l'entrée en déchetterie se fera seulement sur présentation d'une carte d'accès. Les agents de déchetterie munis d'un lecteur de cartes pourront ainsi identifier chaque usager, comptabiliser leurs passages et indiquer le type de déchets qu'ils apportent.

Deux cartes sont disponibles (Particuliers ou Professionnels) en fonction de la nature du déposant.

Dans tous les cas, le dossier doit être retourné au service Environnement de la CC2V, pour les particuliers (une carte par foyer), pour les professionnels ou les collectivités.

Quelle que soit la nature du déposant, la carte d'accès sera valable dans les deux déchetteries du territoire.

D'un point de vue pratique, les formulaires « papiers » de demande de carte d'accès sont disponibles en déchetteries, au siège de la CC2V et dans certaines mairies (qui souhaitent les distribuer).

Les formulaires peuvent également être téléchargés sur le site internet ([www.cc2v.fr](http://www.cc2v.fr)). Enfin, le formulaire peut être saisi directement en ligne en créant un compte sur le site internet.

Monsieur LEFEVRE précise que l'on reçoit actuellement 50 demandes par jour. Il rappelle que la carte sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il demande aux communes de passer l'information dans les bulletins municipaux.

### III Développement économique

#### 1.1 Desserte industrielle : Fonds de concours de la commune de Ribécourt - Dreslincourt

Monsieur CARVALHO souhaite faire l'historique de ce dossier.

La voie de contournement de Thourotte a été demandée à cause des inondations à répétition car elles obligeaient les camions à passer dans le centre-ville de Thourotte.

L'ancien président du Conseil Général a toujours refusé cette demande contrairement à l'actuel président qui a accepté.

La commune de Ribécourt est dans le même cas. On s'est appuyé à l'époque sur les subventions prévues. En 2007, la problématique était de sécuriser le centre-ville et conforter les sites industriels.

La desserte, à l'origine, ne devait enjamber que la voie ferrée et lausine Rhône Poulenc. Aujourd'hui la desserte inclut également la rue Pierre et Marie Curie, voirie communale qui aurait dû incomber à la commune de Ribécourt (2.13 millions).

Aujourd'hui les aides se déclinent comme suit :

- Conseil Régional 3.7 %
- Etat 5.9%
- Conseil Général 12.8% (au lieu de 35% prévus compte tenu du transfert de charges de l'Etat vers le Conseil Général)
- CC2V 77%

Monsieur CARVALHO continue d'avoir des contacts réguliers avec le président du Conseil Général pour essayer d'obtenir d'autres financements mais il ne peut pas demander au Conseil Communautaire de voter un emprunt de 4.5 millions pour terminer la desserte.

En effet la CC2V n'est pas en mesure, aujourd'hui, d'engager sa responsabilité financière pour verser les 4.5 millions d'euros aux entreprises pour terminer les travaux.

De ce fait, il a été demandé un fond de concours sur trois ans à la mairie de Ribécourt-Dreslincourt d'un montant de 2 millions d'euros.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions

Monsieur LETOFFE a longuement discuté avec Monsieur le Président. Au vu du désengagement de l'Etat, la municipalité de Ribécourt-Dreslincourt ne suppose pas au fond de concours.

Il rappelle qu'un fond de concours se prend sur les fonds propres de la commune et aurait préféré un fond de concours sur 4 ou 5 ans. Il précise que la délibération a été prise à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame KONATE MARTIN rappelle que l'origine de cette desserte n'était pas de désengorger le centre-ville mais d'éviter aux poids lourds de traverser devant les écoles et le collège.

Le problème vient du fait que la commune a été prévenue très tardivement sur ce fonds de concours. La situation est délicate. Tout le monde est conscient qu'il faut terminer les travaux néanmoins l'attribution du fonds de concours freine le développement des projets de la municipalité.

Monsieur Le Président précise que si l'on augmente le délai de 3 à 5 ans, cela oblige la CC2V à emprunter. Il rappelle que la rue Pierre et Marie Curie est entièrement de la compétence de la commune et, cependant, la CC2V l'a financée entièrement.

Il précise qu'il n'a pas le droit d'engager tous les financements de la CC2V sur ce type de dossier quand la commune concernée a la possibilité de participer.

Madame KONATE MARTIN constate simplement que la décision est subite et que la municipalité de Ribécourt-Dreslincourt a été prise de court.

Monsieur le Président répond que la commune de Ribécourt-Dreslincourt ne pouvait pas ne pas savoir que les subventions ne seraient pas versées. Le Conseiller Général fait partie de la municipalité de Ribécourt-Dreslincourt, le Vice-président au développement économique est le Maire de Ribécourt-Dreslincourt et la réunion avec Monsieur VANTOMME, Vice-Président du Conseil Général, a eu lieu à Ribécourt-Dreslincourt.

Monsieur DAMIEN précise également que les communes du territoire participent à toutes ces dépenses.

Madame DRELA vient de modifier son PLU et aimerait que les petites communes puissent également concrétiser leur projets.

Monsieur le Président rappelle, pour sa part, que depuis qu'il est président aucun investissement n'a été fait pour Thourotte contrairement à Ribécourt. Il rappelle également la baisse de 90 000.00" sur la DGF pour la CC2V cette année.

Le Président demande à la commune de Ribécourt de ne pas construire de habitations le long de la desserte, à défaut, dans 5 ans, on sera dans la même situation. Ce nouvel espace est désormais une zone économique.

Pour conclure, Monsieur le Président rappelle qu'il a été fait un effort de la part de la CC2V (7 millions au lieu de 4.5 millions) mais qu'il convient de rester dans l'ordre du raisonnable. Il est d'ailleurs étonné que la mairie de Ribécourt-Dreslincourt souhaite récupérer la TVA sur les 2 millions demandés.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable au versement d'un fonds de concours par la Mairie de Ribécourt-Dreslincourt.

## **IV Habitat, cadre de vie**

### **1.1 TAD É Rapport d'activités 2013**

Monsieur le Président rappelle que depuis la mise en place du Transport Collectif à la Demande le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce sont plus de 1 300 personnes du territoire qui ont utilisé ce service au moins une fois.

Depuis 2012, l'exploitation du service a été confiée à l'entreprise Noyon Car. Le marché arrivera à son terme le 31 décembre prochain. Ainsi, la procédure de appel d'offres a été lancée pour choisir le prestataire qui assurera le service pour les trois prochaines années. Il faut réfléchir dès maintenant à l'avenir de ce dispositif et au financement de ce service. Les coûts continuant à monter, il serait intéressant de faire une analyse sur les publics transportés et les lieux desservis.

Ce service représente un coût de 5.80 euros par habitant et 17.80" la course. Sachant qu'un aller-retour Compiègne coûte 4 " à l'usager. C'est un service qui marche bien parce que le coût est moindre. Il faut savoir que cela représente un déficit de 130 000" pour la CC2V. Seul le SMTVO subventionne ce dispositif.

Il faudrait faire une étude en augmentant la course d'un euros pour voir ce que cela rapporterait en plus.

### **1.2 Renouvellement de la délégation de compétence du Conseil Général pour l'organisation du Transport à la Demande**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes n'étant pas autorité organisatrice de transport, le Conseil Général doit lui déléguer cette compétence pour l'organisation du service de transport collectif à la demande.

Ainsi, une convention a été signée entre le Conseil Général et la Communauté de Communes le 13 octobre 2011.

Cette convention est passée pour une durée de trois ans à compter de sa notification ; elle arrive donc à échéance le 6 décembre 2014. Il est donc nécessaire de demander le renouvellement de la délégation de compétence au Département afin que le Communauté de Communes puisse continuer à organiser son service de transport collectif à la demande.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable au renouvellement de compétence du Conseil Général.

### **1.3 Demande de subvention pour le fonds énergie (OPAH)**

Monsieur le Président rappelle que le but de ce fonds énergie est de favoriser les travaux d'économie d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables pour les ménages ne rentrant pas dans les conditions de ressources de l'Anah.

Ce fonds énergie a été prolongé jusqu'au 30 avril 2016.

Il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Régional pour financer le fonds énergie sur la 4<sup>ème</sup> année (1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015) et la 5<sup>ème</sup> année (1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016) de l'OPAH.

Actuellement notre OPAH est financée par le Conseil Général, l'Anah et la Région. A côté de notre OPAH, on a un fonds énergie.

Monsieur LEFEVRE vient d'avoir une information sur le fait que la Région pourrait subventionner ce fonds énergie mais qu'il faut être réactif. A ce jour, on ne connaît pas le montant subventionnable.

De plus, la région réfléchit à un nouveau contrat d'objectif (anciennement FRAPP) et veut mettre en place un contrat d'objectif avec le pays en fonction des enjeux et objectifs qu'elle a fixés. Une réunion est programmée la semaine prochaine avec la Région et le Président du Pays. Les communes seront vite sollicitées pour faire remonter leurs projets en fonction des thématiques retenues par la Région.

Enfin, le territoire a été retenu comme territoire pilote par l'ADEME et la Région pour la mise en place d'un service public d'économie d'énergie. Un appel d'offres vient d'être lancé par la Région. Le dispositif ressemblerait à des prêts à taux 0 dans le cadre de la précarité énergétique.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable à la demande de subvention pour le fonds énergie.

## V Tourisme- Culture et Sport

### 1.1 Demandes de subvention des associations sportives

Monsieur PASTOT rappelle que suite aux critères votés en conseil communautaire pour l'attribution de subventions aux associations du territoire, plusieurs demandes sont à étudier :

Association	Objet de la demande	Montant demandés	Observations	Montant proposé	Décision
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France individuel de natation du 20 au 22 juin 2014 à Bethune (1 participant)	300,00 "	Entre dans les critères votés en conseil communautaire - 50 % des Frais engagés soit 335,54 euros	200,00 "	200"
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France individuel de natation du 3 au 6 juillet 2014 à Millau (1 participant)	500,00 "	Entre dans les critères votés en conseil communautaire - 50 % des Frais engagés soit 635,41 euros	200,00 "	200"

Il rappelle également que le montant de 200", correspond au montant maximum, pour un sport individuel, somme votée en Conseil Communautaire.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire est favorable au versement de subventions à l'association Thourotte Natation.

## **1.2 Vote du tarif pour le livre de la Batellerie « les 100 ans de Marie »**

Monsieur PASTOT propose la rédaction d'un ouvrage relatant le spectacle « Les cent ans de Marie » et de fixer le prix de vente à 12" .

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire y est favorable.

## **VI Questions diverses**

### **RD932**

Le Président informe l'assemblée que la RD932 a été barrée dernièrement, elle le sera définitivement.

Il avait été dit qu'une fois la voie de contournement réalisée, la route serait barrée pour sécuriser le passage des familles.

Certains habitants sont mécontents ou inquiets. Il n'y aura pas de constructions, cela n'est pas possible car il y a trop de réseaux sous la route et ce n'est pas le but.

Le but est de créer un lien piétonnier dans la ville.

### **VÊ ux 2015 :**

Bailly est candidat.

Le président a une autre proposition et aimerait que cela se fasse à Pimprez. Ce sera le 8 janvier 2014.

Monsieur TOULLIC se renseigne sur la disponibilité de la salle.